

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**08 MAI 2026**Greffe
pour le greffierN° d'entreprise : **0536 602 911****Nom**(en entier) : **FONCIERE INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du fort d'Andoy 5 à 5100 Wierde****Objet de l'acte : Démission et nomination administrateur**

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration qui s'est tenue en date du 26 janvier 2026, il résulte que les décisions suivantes ont été prises

Première résolution — Démission

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Edouard HERINCI<X de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Décharge lui sera donnée par l'assemblée pour l'exécution de ses mandats jusqu'à ce jour lors de la prochaine assemblée générale d'approbation des comptes annuels.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution — Nomination

L'assemblée nomme en qualité d'administrateur, la SRL ABSOLute Consulting (RPM n° 0895.690.971) ayant son siège rue Quewée, 72 à B-6230 Pont-à-Celles dûment représentée par son représentant permanent Monsieur Olivier BEGUIN (N.N. 75.12.31-303-38) qui accepte.

Son mandat ainsi confié commence immédiatement pour venir à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2027.

L'administrateur exercera son mandat à titre gratuit.

A la suite de cette nomination, le conseil d'administration est désormais composé comme suit :

La SRL SMAPIC, représentée par son représentant permanent, Monsieur Aubry LEFEBVRE, administrateur et président ;

La SRL FRANCOIS PIRON, représentée par son représentant permanent, Monsieur François PIRON, administrateur ;

La SRL ABSOLute Consulting, représentée par son représentant permanent, Monsieur Olivier BEGUIN, administrateur ;

Monsieur Michel CLAES, administrateur.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2027.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution — Pouvoirs à conférer

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Michel CLAES, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:8 5 1er du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Michel Claes
Administrateur

SRL Smagic
Représentée par Aubry Lefebvre
Administrateur et président